

DECLARATION D'ABIDJAN

Réunie à Abidjan le 28 novembre 2017 en marge du 5^{ème} sommet des Chefs d'Etat de l'Union Européenne-Union Africaine des 29 et 30 novembre 2017, la rencontre des Présidents de Patronat de **Côte d'Ivoire, de la France, du Maroc, de la Tunisie, du Cameroun, de la Guinée, de la République Démocratique du Congo et du Kenya** a été interpellée par les drames humains générés par le sous-emploi. Elle considère que la réponse à ce fléau est d'abord économique. Elle appelle le sommet des Chefs d'Etat de l'Union Européenne-Union Africaine à prendre l'initiative de porter un regard nouveau sur la coopération entre l'Union Européenne et l'Union Africaine par :

1. La définition d'un partenariat stratégique Union Européenne – Union Africaine de long terme, basé sur l'économie et impliquant le secteur privé, avec des avantages réciproques et incluant un dialogue en amont à travers une plateforme entre l'Union Européenne et l'Union Africaine ;
2. Le nouvel accord qui régira la coopération entre l'Europe et l'Afrique prenne en compte le continent africain dans son ensemble.
3. Qu'une plateforme de travail, de négociation et de coopération réunissant la Commission Européenne, le secteur privé européen et le secteur privé africain soit créée pour discuter du contenu du futur accord de partenariat entre l'UE et l'UA
4. Constatant le consensus sur l'efficacité limitée du financement sous forme de dons, le volet financements du nouvel accord entre l'UE et l'UA comprenne un rééquilibrage beaucoup plus important entre les dons et les prêts. Si le secteur privé reconnaît l'importance cruciale de l'aide pour certaines situations, une part plus importante de ces fonds doit être allouée vers le financement de projets portés par les secteurs privés européen et africain, dans le cadre de co-entreprise.
5. Les délais des financements européens soient réduits. le Fonds Européen de Développement Durable (FEDD) pourrait inclure un mécanisme de gestion de ces délais afin que davantage d'entreprises en bénéficient et gagnent en compétitivité.
6. De nouvelles modalités de financement soient mises en place, telles que des mécanismes de garantie, et que des mesures apparaissent pour développer les marchés financiers nationaux.
7. Le périmètre des types de projets financés soit élargi afin de contribuer au développement de secteurs hors du champ de coopération traditionnel entre l'Europe et l'Afrique. La transformation numérique de l'Afrique, l'industrialisation, la diversification des économies et le renforcement de l'entrepreneuriat sont des enjeux majeurs.
8. Une réflexion doit être menée sur les critères en matière de RSE et d'Ethique à prendre en compte par les secteurs privés européens et africains qui sont désireux d'y contribuer.

Fait à Abidjan le 28 novembre 2017